

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Séance du 20 mars 2024

Délibération N° 24-03-20/ D06

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE et André FAGGION, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Dominique NICOLA et Sylvie SAVY ;

Pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs Laurent BOY et Bernard MALIGE ;

Secrétaire : Madame Sylvie SAVY ;

Objet : Proposition de prise en charge de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une jeune administrée de Villeneuve-lès-Bouloc demande une prise en charge de la formation BAFA. Un devis d'un montant de 390 € a été transmis au CCAS.

Afin d'aider également d'autres jeunes personnes sur Villeneuve-lès-Bouloc rencontrant des difficultés à accéder à cette formation, faute de moyens financiers, Monsieur le Président propose d'allouer une enveloppe maximale pour ce financement de 1 000 € par an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **De prendre en charge la formation au BAFA de personnes de la commune,**
- **D'allouer une enveloppe maximale pour ce financement de 1 000€, par an,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et actes relatifs à ce dispositif,**
- **Dit que les dépenses sont inscrites au Budget 2024 et suivants.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Délibération affichée

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Michèle JOB

